



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E67300

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/11/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1995B01006

Siret : 403 052 640 00048

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0003362-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 77570888

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 77570888

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : LIMEUL

55 RUE DE LA BOISINIERE
35530 SERVON SUR VILAINE

Téléphone : 02 99 69 38 90

Portable :

Site Internet : www.limeul.com

E-mail : secretariat@limeul.com

Responsabilité légale :
REVERDY RAPHAEL PRÉSIDENT

Fax : 02 99 69 38 91

Effectif moyen : 78

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	29/10/2021
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	29/09/2021
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	27/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.